

Conseil Municipal
de la
COMMUNE DE TRIEMBACH-AU-VAL

Nombre de conseillers élus :
11
Conseillers en fonction :
11
Conseillers présents :
10



2^{ème} Séance du 13 avril 2026

A la Mairie de Triembach-au-Val à 19h30

Convocation du 02 avril 2026

Sous la présidence de
Sont présents :

M. le Maire : Gérard DEBAUCHEZ
Mmes et M. les adjoints : Martine ZENNER, Maryline DELSART, Alain KAMMERER,
Mmes et MM. les Conseillers :
GRELIER Laurence, Déborah DEMAY, Isabelle SCHWEITZER,
Michel TOURNEUR, Jean-Louis GRELIER, Jean-Claude WENDLING.

Membre absent excusé : M. Bernard GUTH

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.
M. le Maire ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à tous.

2026/11. NOMINATION SECRETAIRE DE SEANCE

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit, en son article L.2121.15, qu'au début de chacune de ses séances, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaire(s) des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations.

Il s'agit de nommer le secrétaire de la séance de ce jour.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **NOMME** Mme Martine ZENNER, secrétaire de séance.

2026/12 : APPROBATION DU COMPTE-RENDU DES DEUX REUNIONS PRECEDENTES

Le compte-rendu de la séance du 24 février 2026 ainsi que le compte-rendu de la séance du 20 mars 2026, figurants en annexe, dont copie conforme a été transmise à l'ensemble des membres du conseil municipal, sont approuvés à l'unanimité des membres présents.

2026/13. ELECTION DES DELEGUES AUPRES DES SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

- **SYNDICAT DES 26 COMMUNES :**

Vu le code général des collectivités territoriales,
Considérant qu'il convient de désigner deux délégués (un titulaire et un suppléant) de la commune auprès du SYNDICAT DES 26 COMMUNES,

Le CONSEIL MUNICIPAL désigne, à l'unanimité,
M. Jean-Louis GRELIER comme délégué titulaire et
M. Bernard GUTH comme délégué suppléant.

➤ **SMICTOM**

Vu le code général des collectivités territoriales,
Considérant qu'il convient de désigner un délégué de la commune auprès du SMICTOM

Le Conseil Municipal élit à l'unanimité le délégué ci-après :

Mme Martine ZENNER.

2026/14 : COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO) et COMMISSIONS DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC (CDSP)

Vu des articles L 1414-2 et L1411-5 du CGCT

Considérant qu'à la suite des élections municipales, il convient de constituer la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat.

Considérant qu'outre le maire, son président, cette commission est composée de 3 membres titulaires élus par le conseil municipal en son sein, ainsi que 3 membres suppléants

Considérant qu'une seule liste est déposée, dont M. le Maire donne lecture.

Aussi sur le fondement de l'article L.2121-21 du CGCT, la composition de la CAO et la CDSP est la suivante :

Membres titulaires : M. KAMMERER Alain, Mme ZENNER Martine et Mme DELSART Maryline

Membres suppléants : M. GRELIER Jean-Louis, Mme DEMAY Déborah et Mme SCHWEITZER Isabelle

2026/15 : DESIGNATION MEMBRES COMMISSION COMMUNALE DE CHASSE

Conformément à l'article L422-1 du Code de l'environnement, après les élections municipales, il s'agit de désigner les membres qui siégeront à la Commission Consultative Communale de Chasse.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL,

- DESIGNER M Alain KAMMERER comme membre titulaire et
- Mme Martine ZENNER comme membre suppléant de la Commission Communale de Chasse.

2026/16 : DESIGNATION DES DELEGUES COMMUNAUX

➤ **DELEGUES COMMISSION GEOGRAPHIQUE EAU ET ASSAINISSEMENT**

Le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle (SDEA) gère les compétences eau potable, assainissement et grand cycle de l'eau pour le compte de la Communauté de Communes de la Vallée de Villé.

Il convient de désigner un représentant parmi les membres du Conseil Municipal qui sera délégué à la commission locale eau, assainissement et GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondation) et Grand Cycle de l'Eau

Le CONSEIL MUNICIPAL DESIGNNE le délégué ci-après :

M. Alain KAMMERER

➤ **DELEGUES SYNDICAT D'ELECTRICITE ET DE GAZ DU RHIN**

Conformément à l'article L 5711- du CGCT et les dispositions de l'article 7A des statuts du Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin, le délégué est élu par le Conseil Municipal parmi ses membres.

Le Conseil Municipal élit à l'unanimité le délégué ci-après :

Mme Maryline DELSART.

➤ **DESIGNATION DES DELEGUES LOCAUX DU EPF**

Un établissement public foncier (EPF) a été créé fin 2007. Il répond aux attentes de ses membres en matière d'acquisition et de portage foncier, principalement en matière d'habitat et de développement économique.

Conformément aux statuts, il convient de désigner deux délégués (un titulaire et un suppléant).

Le CONSEIL MUNICIPAL

DESIGNE les délégués ci-après :

Titulaire : M. Alain KAMMERER

Suppléant : Mme Déborah DEMAY

➤ **DESIGNATION DES DELEGUES LOCAUX DU CNAS**

Considérant qu'il convient de désigner deux délégués locaux du Comité National d'Action Sociale pour le personnel des collectivités territoriales (CNAS), dont la durée du mandat est calée sur celle du mandat municipal, soit 6 ans,

Le CONSEIL MUNICIPAL DESIGNNE les délégués ci-après :

Collège des élus : Mme Laurence GRELIER

Collège des agents : Mme Christine SIFFER

➤ **REPRESENTANT ECOLE**

Conformément au Code de l'Education -articles D 411-1 à D 412-4 et à l'arrêté du 13 juin 1985, est institué dans chaque école un conseil d'école.

Ils permettent d'institutionnaliser une réunion périodique entre tous les acteurs de l'école (enseignants, représentants de la mairie, parents d'élèves, intervenants...).

Le maire et un membre du conseil désigné par le conseil municipal font partie du Conseil d'Ecole.

Le CONSEIL MUNICIPAL DESIGNNE : M. Michel TOURNEUR.

➤ **CORRESPONDANT DEFENSE**

Le Ministère de la Défense rappelle le rôle essentiel dans la sensibilisation aux questions de défense et demande la désignation d'un correspondant défense au sein de l'équipe municipale.

Le CONSEIL MUNICIPAL DESIGNNE : M. Michel TOURNEUR

2026/17 : COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Conformément aux dispositions de l'article 1650 du code général des impôts, à la suite du renouvellement général du conseil municipal, il convient de procéder à la constitution d'une commission communale des impôts directs.

Cette commission, outre le Maire qui en assure la présidence, comprend six commissaires titulaires et six suppléants qui sont désignés par le Directeur des Services Fiscaux sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le Conseil Municipal.

Le CONSEIL MUNICIPAL

PROPOSE à la Direction des Services Fiscaux du Bas-Rhin pour la désignation par le Directeur des Services Fiscaux des membres titulaires et suppléants de la commission communale des impôts directs :

Catégories de contribuables représentés	Membres titulaires	Membres suppléants
Représentants des contribuables soumis à la <i>taxe foncière sur les propriétés non bâties</i>	WACH Jacques 62, rue des Guerriers 67220 TRIEMBACH-AU-VAL ZIMMERMANN Jean-Pierre 83, rue Principale 67220 TRIEMBACH-AU-VAL	PAULUS Marcel 9 rue St Gilles 67220 TRIEMBACH-AU-VAL FREYDT-DROUAN Dominique 7 rue des Mines 67220 TRIEMBACH-AU-VAL
Représentants des contribuables soumis à la <i>taxe foncière sur les propriétés bâties</i>	KAELBEL Nadia 2 Rue Breg 67220 TRIEMBACH-AU-VAL WACH Bernard 5, rue de Hohwarth 67220 TRIEMBACH-AU-VAL	HERRBACH Florian 32 rue des Prés 67220 TRIEMBACH-AU-VAL SAVOYEN Désiré 75 rue des Guerriers 67220 TRIEMBACH-AU-VAL
Représentants des contribuables soumis à la <i>taxe d'habitation</i>	RIEFFEL Christine 40 B, rue des Romains 67220 TRIEMBACH-AU-VAL HERRBACH Stéphane 25 rue des Romains 67220 TRIEMBACH-AU-VAL	DOLLE Francis 37, rue des Romains 67220 TRIEMBACH-AU-VAL BREGEON Denis 56, rue Principale 67220 TRIEMBACH-AU-VAL
Représentants des contribuables soumis à la <i>taxe professionnelle</i>	SUZZI – LAMBERT Mélanie Pharmacie Lambert 35 rue de l'Ecole 67220 TRIEMBACH-AU-VAL BOES Julian Monumentalise 9 rue de Hohwarth 67220 TRIEMBACH-AU-VAL	GATSCHINE Isabelle Restaurant 31 rue Principale 67220 TRIEMBACH-AU-VAL SCHWAB Franck Entreprise SANICHAUFFE 13 rue du Giessen 67220 TRIEMBACH-AU-VAL
Représentants des contribuables soumis à un <i>impôt foncier et non domiciliés dans la commune</i>	MATTERN Fernand 8 rue de l'Ile de France 67390 MARCKOLSHEIM MEYER Jean-Yves 1 route de Sélestat 67140 GERTWILLER	HERRBACH Robert 11 rue de la Hardt 67114 ESCHAU WACH Hubert 8 rue de l'Eglantine 67220 VILLE
Représentants des <i>propriétaires de bois et forêts</i>	SCHULTZ Fernand 24 rue des Prés 67220 TRIEMBACH-AU-VAL HIRSCHFELL Jean-Georges 5, rue Scheibenberg 67220 TRIEMBACH-AU-VAL	GUTH Daniel 26 rue du Silberberg 67220 TRIEMBACH-AU-VAL JAEGLER Bernard 3 rue Saint Gilles 67220 TRIEMBACH-AU-VAL

2026/18 : FORMATION DES COMMISSIONS COMMUNALES

Conformément à l'article L 2121-22 du CGCT, Le Conseil Municipal procède à la constitution des différentes commissions communales chargées d'examiner les projets de délibérations qui seront soumis au conseil en quatre grands groupes de travail à la charge de la municipalité :

Le maire est le président de droit de toutes les commissions.

Maire : Gérard DEBAUCHEZ

COMMISSION DES FINANCES

Tous les membres du conseil municipal

1^{er} adjoint : Martine ZENNER

COMMISSION URBANISME

**BATIMENTS COMMUNAUX – SECURITE– PLUI – CADASTRE - CIMETIERE-
MOBILIER URBAIN – JOURNEE CITOYENNE - OSCHTERPUTZ**

Responsable : **Martine ZENNER**

Membres : Michel TOURNEUR, Alain KAMMERER, Jean-Louis GRELIER,
Déborah DEMAY, Isabelle SCHWEITZER

2^{ème} adjoint : Alain KAMMERER

COMMISSION ENVIRONNEMENT

**VOIRIE – CHEMINS- FORET – VIGNOBLE – AGRICULTURE –GIESSEN-
FLEURISSEMENT**

Responsable : **Bernard GUTH**

Membres : Michel TOURNEUR, Jean-Louis GRELIER, Jean-Claude WENDLING,
Martine ZENNER, Maryline DELSART

3^{ème} adjoint : Maryline DELSART

COMMISSION SOCIALE

VIE ASSOCIATIVE – PERSONNES AGEES- ECOLE- MANIFESTATIONS

Responsable : **Maryline DELSART**

Membres : Jean-Claude WENDLING, Laurence GRELIER, Isabelle SCHWEITZER,
Déborah DEMAY, Martine ZENNER

DCM – 2026/19 : CREATION POSTE TECHNICIEN TERRITORIAL

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** décide, à l'unanimité :

- la création d'un emploi permanent de Technicien Territorial, à temps non complet, à raison de 25/35^{ème}, à compter du 1^{er} juillet 2026, pour les fonctions d'agent technique.

Cet emploi permanent peut également être pourvu par un agent contractuel lorsqu'il ne peut l'être par un fonctionnaire, sur le fondement de l'article L332-8 du Code Général de fonction publique.

Dans ce cas, La rémunération se fera sur la base de l'indice brut : 597, indice majoré : 508

2026/20 : REVISION MONTANT SUBVENTIONS COMMUNALES AUX ASSOCIATIONS

Suite aux discussions lors de la réunion de la séance précédente, Monsieur le Maire propose de revoir le montant des subventions accordées aux associations qui ont leur siège dans notre commune.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après discussions, à l'unanimité,

- **DECIDE** de porter la subvention annuelle aux associations communales à **200 €** à compter du 1^{er} janvier 2027.
- **DECIDE** d'inscrire cette subvention sur le compte 65748 du BP 2027.

2026/21 : DIVERS

A. INFORMATIONS de M. le MAIRE

M. le Maire :

- Fait part, dans le cadre des compétences déléguées par le Conseil Municipal du 20.05.2020, de la déclaration d'intention d'aliéner concernant :
 - la cession dans la commune qui a été soumise au droit de préemption urbain : Section 1, parcelles 74, 75, 76, 243/77, 246/73, 247/73, au 23 rue des Romains à Triembach-au-Val
- Présente, à la nouvelle équipe municipale, les différents devis de travaux d'investissement qui ont été approuvés par le vote du BP 2026.
- Fait part de la baisse significative du montant des allocations compensatrices TFB des locaux industriels pour l'année 2026

B. INTERVENTIONS DES CONSEILLERS

M. KAMMERER fait part du résultat de ses travaux de recherches pour la mise à jour des inscriptions sur le Monument aux Morts.

Cette mise à jour sera prise en compte pour le BP 2027.

M. GRELIER fait remarquer qu'il serait souhaitable d'améliorer la signalisation aux abords des passages piétons dans la rue Principale.

M. le Maire charge la Commission Environnement d'étudier ce dossier.

Mme DELSART informe que la Sortie Printanière annuelle aura lieu le dimanche 14 juin 2026

Mme ZENNER fait part du souhait émis par la Commune de St-Maurice de nous associer au projet de réaménagement de la rue « Quartier Triembach-au-Val ».

Lu et approuvé
Pour copie conforme

Triembach-au-Val, le 14/04/2026

Le Maire :
Gérard DEBAUCHEZ



Le secrétaire de séance :
Mme Martine ZENNER

